



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 21427

Texte de la question

M. Maxime Gremetz appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences dramatiques pour le réseau des réserves naturelles de France des récentes décisions gouvernementales. La conservation du patrimoine naturel se trouve en danger. En effet, sans disposer des moyens humains et financiers nécessaires, les organismes gestionnaires de réserves naturelles ne pourront bientôt plus assurer, dans des conditions satisfaisantes, leurs missions de gestion, de surveillance, de pédagogie et de concertation. Cette situation est aggravée par la décision du Gouvernement de mettre fin au dispositif emplois jeunes qui ampute de plus d'un quart la force vive des réserves naturelles. De plus, les restrictions budgétaires dont elles sont victimes compromettent les applications du décret du 3 mai 2003 relatif à l'intégration des associations de protection de la nature au sein d'une convention collective nationale de l'animation garantissant ainsi à l'ensemble des personnels des minima sociaux. Il lui demande donc quelles mesures elle entend rapidement prendre, afin de permettre aux organismes gestionnaires de réserves naturelles de poursuivre la mission de service public qui leur est confiée par l'État et d'éviter ainsi que la conservation du patrimoine naturel soit menacée.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur les missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Le rôle joué par les réserves naturelles comme outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertées du patrimoine naturel est souligné à juste titre. Elles sont aussi des laboratoires de suivi de l'évolution du patrimoine. Elles contribuent par ailleurs à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées chaque fois que l'ouverture au public est compatible avec leur objectif prioritaire de protection. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre ont tenu compte de ces décisions. Dans les récentes discussions avec le ministre chargé du budget, il a été fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient, dans un secteur particulièrement fragile, aux gestionnaires des réserves naturelles nationales, notamment associatifs, et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités de la ministre de l'écologie et du développement durable a concerné le manque de crédits de paiements qui pénalise gravement les gestionnaires qui ont engagé des investissements avec l'accord de l'État, mais ne peuvent obtenir le versement à concurrence des subventions. A la suite de ces discussions, la ministre a obtenu du Premier ministre un arbitrage sur le dégel de l'intégralité des crédits de fonctionnement des réserves naturelles nationales. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires seront mis en place prochainement pour permettre aux directions régionales de l'environnement (DIREN) d'honorer les engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité aux situations d'urgence et à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés. Cet arbitrage va permettre aux

réserves naturelles de remplir en 2003 les missions qui leur sont confiées. Il ne doit pas pour autant faire oublier l'impératif de rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Pour 2004, les propositions de la ministre de l'écologie et du développement durable traduisant son engagement au bénéfice de la gestion des espaces naturels seront présentées en octobre au Parlement dans le projet de loi de finances 2004.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21427

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5315

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7650